

et

**Comité de maintien de l'équité salariale
pour les membres de l'APCUS, de
l'APPFMUS ainsi que les autres membres
du personnel non syndiqué de
l'Université de Sherbrooke**

Le 22 décembre 2010

Comité de maintien de l'équité salariale
Groupe de la table centrale

À la suite du premier affichage du programme de maintien de l'équité salariale pour le groupe de la table centrale et des commentaires reçus par le comité de maintien de l'équité salariale, nous désirons vous informer que le comité est arrivé à la conclusion qu'aucun changement au premier affichage n'avait lieu d'être apporté. Par conséquent, le présent affichage correspond à l'affichage initial sans aucune modification.

**2e affichage en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*
Programme de maintien de l'équité – décembre 2010**

Le comité de maintien de l'équité salariale pour le personnel membre de l'APCUS, de l'APPFMUS et les autres employés et employées non syndiqués de l'Université de Sherbrooke, formé de représentantes et représentants de l'Université et du personnel, désire vous informer de ce qui suit :

1. Au cours des différentes rencontres du comité, les membres ont eu à déterminer les éléments suivants :
 - les catégories d'emploi et leur prédominance féminine, masculine ou neutre. Le comité a constaté qu'il y avait 18 catégories d'emploi à prédominance féminine, 21 catégories d'emploi à prédominance masculine et 5 catégories d'emploi à prédominance « neutre »;
 - l'évaluation des écarts salariaux pour les fins de comparaison des catégories d'emploi à prédominance masculine et féminine. Le comité a retenu une méthode de comparaison globale;
 - les ajustements salariaux à être versés, s'il y a lieu, aux emplois à prédominance féminine;
 - les événements qui ont généré ces ajustements.

Les données utilisées pour les fins de cette analyse sont en date du 1^{er} septembre 2010.

2. Au regard de cette analyse, les membres du comité constatent que des ajustements salariaux sont nécessaires pour les catégories d'emploi à prédominance féminine suivantes :

CATÉGORIES À PRÉDOMINANCE FÉMININE POUVANT BÉNÉFICIER D'AJUSTEMENTS	AJUSTEMENT MAXIMAL À EFFECTUER SUR LE SALAIRE ANNUEL	% D'AJUSTEMENT POUR CHACUN DES ÉCHELONS
Technicienne ou technicien en gestion des ressources humaines	528 \$ / an	+ 1,00 %
Agente ou agent de liaison en ressources humaines	1 856 \$ / an	+ 3,28 %

Directrice ou directeur du soutien à l'enseignement et à la recherche	400 \$ / an	+ 0,41 %
Directrice ou directeur du Centre universitaire de formation en gérontologie	400 \$ / an	+ 0,41 %
CATÉGORIES À PRÉDOMINANCE FÉMININE POUVANT BÉNÉFICIER D'AJUSTEMENTS	AJUSTEMENT MAXIMAL À EFFECTUER SUR LE SALAIRE ANNUEL	% D'AJUSTEMENT POUR CHACUN DES ÉCHELONS
Directrice adjointe ou directeur adjoint de la Direction des ressources financières et directrice ou directeur de la section de la paie et des systèmes	673 \$ / an	+ 0,64 %

Notes :

1. Les ajustements salariaux seront en vigueur à compter du 31 décembre 2010.
2. Nous croyons que les situations suivantes ont pu générer des ajustements salariaux :
 - Depuis le dernier exercice d'équité salariale, soit depuis 2003, la prédominance de certains postes a changé. Les départs volontaires ou départs à la retraite ainsi que la création de nouveaux postes ont permis l'embauche de nouveaux employés et employées. Dans certains cas, la prédominance de la catégorie d'emploi a été modifiée, affectant ainsi soit le calcul de la courbe salariale masculine, soit l'écart entre la nouvelle catégorie d'emploi féminine avec la droite salariale masculine.
 - La réévaluation à la hausse ou à la baisse de certains postes (et par ce fait de catégories d'emploi) qui a eu lieu depuis 2003 a pu avoir un impact sur le calcul de la courbe salariale masculine.
3. Tel que prévu par la loi, une réévaluation de la situation sera effectuée d'ici 5 ans.

REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR :

M. André Pelletier
Service des ressources humaines
et financières
Courriel :
Andre.Pelletier@USherbrooke.ca

REPRÉSENTANTES DES EMPLOYÉES ET
EMPLOYÉS À LA TABLE CENTRALE :

Mme Éline Simoneau
Représentante du personnel non
syndiqué
Courriel :
Elaine.Simoneau@USherbrooke.ca

Mme Chantal Doré
Représentante de l'APPFMUS
Courriel :
Chantal.Dore@USherbrooke.ca
Ou Mme Marie Farmer
Représentante de l'APPFMUS
Courriel :
Marie.Farmer@USherbrooke.ca

Mme Danielle Barrette
Représentante de l'APCUS
Courriel :
Danielle.Barrette@USherbrooke.ca